

FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

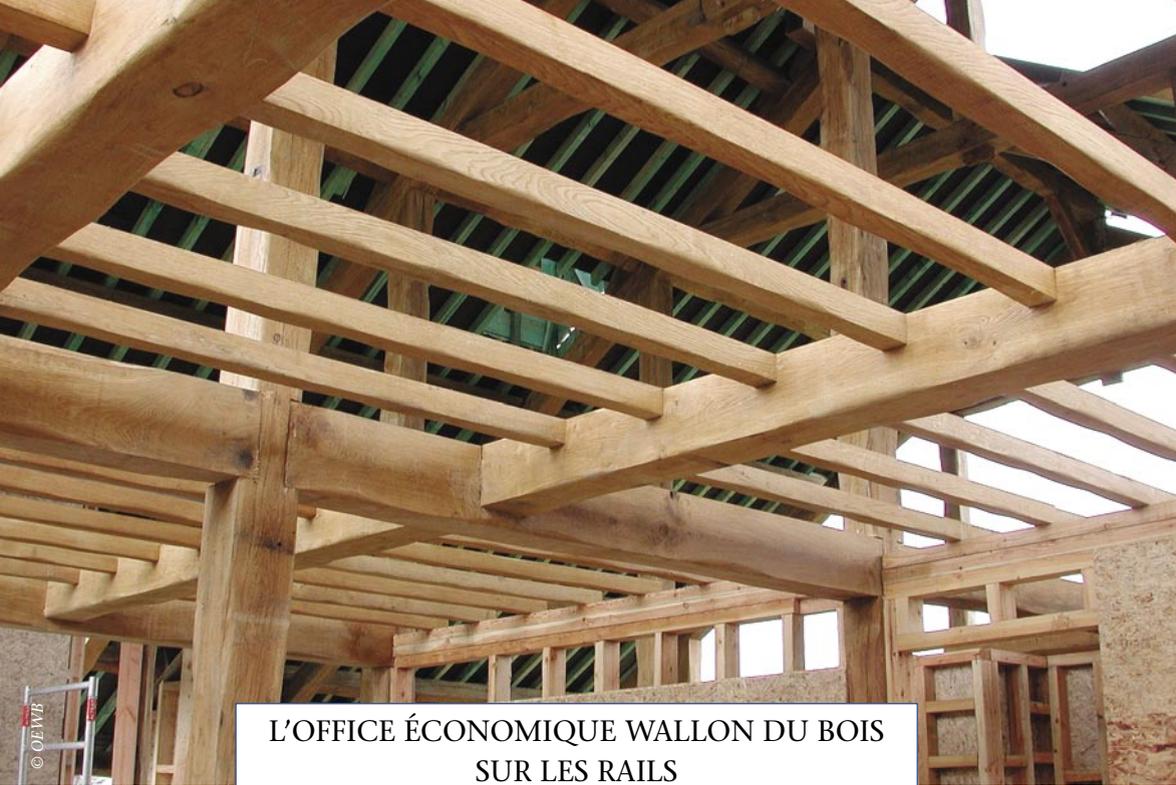
foretnature.be

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :
librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :
foretnature.be

Retrouvez les anciens articles de la revue
et d'autres ressources : **foretnature.be**



L'OFFICE ÉCONOMIQUE WALLON DU BOIS SUR LES RAILS

EMMANUEL DEFAYS – VINCENT COLSON

On en parlait déjà avant la parution du nouveau code forestier (en 2008), voici que l'Office Économique Wallon du Bois voit enfin le jour. Vous trouverez ci-dessous le communiqué créateur destiné à présenter et préciser les missions du nouvel Office.

La forêt et le bois sont parmi les plus importantes ressources dont dispose la Wallonie. Pour les valoriser au mieux, le Gouvernement wallon a décidé de créer un acteur fédérateur, l'Office Économique Wallon du Bois, chargé de construire et piloter une stratégie de développement du secteur, de l'amont à l'aval.

La mise en œuvre de l'Office a aussi pour objectif d'optimiser l'affectation des moyens existants et de conférer ainsi davantage de cohérence et d'efficacité à la politique de soutien et de promotion du secteur.

Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2012, l'Office Économique Wallon du Bois travaille avec l'ensemble de la filière forêt-bois pour en accroître la cohésion et l'efficacité, et en faire l'un des pôles majeurs de l'économie wallonne.

LES MISSIONS CONFIÉES À L'OFFICE

1. La coordination de la politique de développement économique du secteur. L'Office propose, dans le cadre de la politique tracée par le Gouvernement, des



actions visant à créer et à développer de nouvelles activités dans le secteur du bois. L'Office joue en plus un rôle essentiel de coordination avec les autres outils wallons (en matière d'appui financier ou technique, de formation, de stimulation économique...).

2. La veille économique : autre mission essentielle pour le développement du secteur bois. Il s'agit de récolter et de diffuser l'information utile aux choix stratégiques du secteur, dans une perspective d'optimisation des investissements. Cette veille s'exerce dans différents domaines : technologique, concurrentiel, marketing ou commercial, réglementaire et normatif, sociétal et environnemental.
3. La formulation d'avis et de recommandations au Gouvernement wallon. La veille économique permettra à l'Office de conseiller le Gouvernement wallon quant aux voies les plus prometteuses pour le développement économique de la filière.
4. L'élaboration et la conduite d'une politique cohérente et structurante de promotion économique du bois en identifiant les différents opérateurs subventionnés par la Région wallonne,

- en harmonisant et en optimisant leurs actions. L'Office contribuera également aux actions d'encouragement des vocations entrepreneuriales dans le secteur.
5. L'activation des moyens et supports supranationaux (notamment européens) susceptibles d'accroître la portée de ses actions.
6. La dynamisation de la valorisation des ressources forestières privées, via la mise en place d'une Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée.
7. Toute autre mission confiée que le Gouvernement wallon jugerait nécessaire dans la perspective du développement économique de la filière forêt-bois.

Le Conseil d'Administration de l'Office est composé de représentants de fédérations professionnelles, d'entreprises, d'organisations syndicales, de l'Union des Villes et Communes, du Département de la Nature et des Forêts du Service public de Wallonie, de la Financière du Bois, de l'asbl Valbois Ressources naturelles, de l'Agence de Stimulation économique et du Gouvernement wallon.

L'Office s'organise autour de quatre cellules :

- veille et prospective ;
- développement économique ;
- communication et promotion ;
- appui à la petite forêt privée.

LA CELLULE D'APPUI
À LA PETITE FORÊT PRIVÉE,
UN SERVICE DE L'OFFICE
ÉCONOMIQUE WALLON DU BOIS

La forêt privée wallonne représente 290 000 hectares et concerne de l'ordre de cent mille propriétaires. On estime que les

propriétés de moins de 5 ha représentent un quart de la surface forestière privée et près de 90% du nombre de propriétaires privés.

Une multitude de propriétaires ne possèdent que l'une ou l'autre petite, voire très petite parcelle, généralement héritée de leurs parents. L'attachement sentimental est souvent grand... du moins pour les propriétaires qui connaissent effectivement l'existence et la localisation de leurs bois. Mais la valorisation des ressources en bois de ces parcelles n'est pas nécessairement chose aisée compte tenu des faibles surfaces et volumes de bois concernés.

Une Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée a été créée avec comme objectif général l'aide aux petits propriétaires forestiers privés pour améliorer la valorisation économique de leurs ressources forestières, dans le respect de leurs droits et de leurs libertés et en accord avec la politique forestière wallonne.

Les principales missions dévolues à cette cellule sont :

- la mise en place et la tenue d'un guichet d'informations utiles à la gestion des parcelles boisées des petits propriétaires ;
- la contribution à la mise en valeur de massifs privés morcelés basée sur une gestion concertée au travers d'actions telles que des ventes et des travaux groupés.

Les activités de la cellule devraient en outre permettre de mieux connaître la petite forêt privée (disponibilité, prélèvement et renouvellement des ressources en bois) et d'ainsi prendre conscience de son importance et de ses enjeux.

Les services dès à présent disponibles concernent :

- l'orientation des propriétaires vers les différents organismes et professionnels pouvant répondre à leurs besoins spécifiques ;
- la fourniture de fiches cartographiques relatives à la localisation et à la description des parcelles (plan de secteur, périmètres de zones de protection, réseau hydrographique, carte des sols) ;
- la réalisation de visites de diagnostic destinées à aider le propriétaire dans ses démarches pour la gestion de ses parcelles (opérations à conseiller et redirection vers les professionnels) ;
- la sensibilisation et la participation à des opérations concertées de valorisation des ressources en bois (pour les parcelles reprises dans des massifs forestiers morcelés). ■

Pour tout renseignement sur la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée : www.capfp.be.



EMMANUEL DEFAYS

e.defays@oewb.be

Directeur Office Économique
wallon du Bois

VINCENT COLSON

v.colson@oewb.be

Responsable Cellule d'Appui
à la Petite Forêt Privée,

Office Économique Wallon du Bois,
Rue André Feher 5A
B-6900 Marche-en-Famenne
www.oewb.be